

DECRET N° 2011-353 DU 28 MAI 2011

portant nomination du Président et des membres du
Conseil d'Administration de la Société Nationale de
Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP-
SA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-179 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce ;
- Sur** proposition du Ministre du Commerce ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 avril 2011.

cto

✓

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP-SA), les personnes dont les noms suivent :

- 1- **Madame Anne-Marie AKPOVO**, représentant le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- 2- **Monsieur Adam AHANCHEDE**, représentant le Ministre chargé du Commerce ;
- 3- **Monsieur Lambert DAH KINDJI** représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- 4- **Monsieur Honoré Djossè KOUKOU**, représentant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- 5 **Monsieur Anselme AGBAHOUNDO**, représentant le Ministre des Recherches Pétrolières et Minières ;
- 6 **Monsieur Félicien HLIDAGBA**, représentant le Ministre chargé de l'Environnement.
- 7 **Monsieur Paulin COSSI**, représentant la Société Civile et des consommateurs ;
8. **Monsieur Dieudonné LOKOSSOU**, Délégué du Personnel de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP-SA).

Article 2 : Monsieur **Adam AHANCHEDE**, représentant le Ministre du Commerce est nommé Président du Conseil d'Administration de la SONACOP-SA.

cts 

Article 3 : Le Ministre du Commerce et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



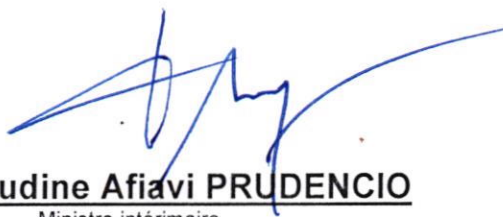
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie,
et des Finances,

Le Ministre du Commerce,



Idriss L. DAOUDA



Claudine Afiavi PRUDENCIO

Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : ORIGINAL 1 – PR 6 – SGG 4 – AN 4 – CC 2 – HCJ 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MCPDEPP-CAG 2 – MC 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTRES 27 – DGCI 2 – PREFETS 12 – DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 – INSAE 3 – DDIC 6 – SONACOP-SA 2 – SOCIETE CIVILE 2 – GDE CHANC 1 – LA NATION 1 – JO 1

cto

9